ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º II-149

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, Mme Corneloup, M. Leclerc, Mme Louwagie, M. Masson, M. Reda, M. Sermier, M. Viry, M. Hetzel, M. Bazin et M. Viala

ARTICLE 38

ÉTAT B

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	5 000 000	0 5 000 000
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

ART. 38 N° II-149

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à donner les moyens budgétaires de lutter plus efficacement contre les espèces invasives qui détruisent nombre de nos végétaux, au nombre desquelles figurent, à titre d'exemples, le frelon asiatique et la Pyrale du buis (Cydalima perspectalis).

Pour ce faire, cet amendement vise à abonder de 5 millions d'euros l'action 01 « prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale » du programme 206 « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation », en ponctionnant l'action 01 « moyens de l'administration centrale » du programme 215 « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ».